

escroquerie sur ventes aux enchères

Par **nektarfl**, le **04/12/2007** à **23:38**

Voici l'histoire :

Au mois de mai dernier, j'ai sur-enchéris sur une enchère sur un site français de ventes aux enchères sur internet, et j'ai remporté le lot proposé, en l'occurrence une machine outil (je ne précise pas le type cela n'a aucune importance). Le paiement proposé est le suivant : 2 chèques de la moitié de la valeur totale chacun, l'un encaissé immédiatement, l'autre encaissé au moment de la livraison chez moi au début juin.

Début juin arrive, mon chèque est effectivement déposé en banque, mais aucune nouvelles d'une livraison éventuelle.

De délai repoussé en délai repoussé, on arrive fin-juillet à la situation suivante : toujours aucune machine outil en vue. Par mail, j'avertis la société que je désire me faire rembourser et annuler la vente.

Comme le délai de livraison a dépassé la période de notation de mon vendeur sur le site de ventes aux enchères, je ne peux rien faire pour éventuellement prévenir d'éventuels nouveaux clients concernant cette pratique plutôt spéciale.

La société "vendeuse" étant fermée au mois d'août, je patiente tout début septembre pour confirmer mon intention d'être remboursé et d'annuler la vente par courrier en recommandé avec AR.

Ils ont reçu le recommandé dans les tous premiers jours de septembre (je n'ai pas la date en tête, mais je peux le retrouver). N'ayant aucun retour de leur part, je finis par les appeler très régulièrement (deux fois par semaine) Ils finissent par me rédiger un chèque daté du 12 septembre, et ils me disent qu'ils me l'ont envoyé. Ne recevant rien, j'ai à nouveau appelé le 20 septembre, là, ils me faxent une copie de mon chèque... que je ne reçois toujours pas.

Je leur ai fixé un ultimatum en leur disant que j'allais utiliser les lois pour obtenir mon argent, et là, bizarrement, le chèque du 12 septembre m'est envoyé (prouvant ainsi leur mauvaise foi quand ils me soutenaient qu'ils me l'avaient envoyé) ce chèque est revenu impayé.

J'ai attendu le délai de 30 jours avant de représenter à nouveau le chèque qui est à nouveau revenu impayé.

Je suis allé déposer plainte à la gendarmerie contre la responsable de la société (son nom apparaît en clair sur la vente aux enchères), contre le contact de la société (qui n'est autre que son concubin dans la vie), tous les deux pour escroquerie, et aussi contre le site de vente aux enchères pour escroquerie passive.

En effet, n'ayant pas ma langue dans ma poche, ni même un clavier de manchot, je m'en suis ouvert sur plusieurs forums (fora?) et je me suis rendu compte que je n'étais pas la seule victime (de 40 à 80 environ) des agissements de ces personnes.

J'en arrive au point qui me préoccupe, et maintenant?

-Avons-nous intérêt à nous regrouper?

-Comment va se passer la suite?

je suis prêt à répondre aux questions.

sachez que je suis conscient que je ne reverrais probablement jamais mes 2155€, mais je ne veux pas que de telles personnes perdurent en tant que vendeurs sur internet, ils n'y ont pas leur place et méritent d'être punies.

Par **jeeecy**, le **05/12/2007** à **10:40**

déjà je te conseille d'assigner devant le tribunal d'instance la société pour récupérer tes 2155 euros, auxquels tu peux ajouter les frais de chèque impayé et des dommages et intérêts

je te déconseille d'aller au pénal car le pénal tient le civil en l'état et malheureusement les décisions pénales sont plus longues à être rendues qu'au civil (surtout si tu vas devant un tribunal d'instance)

pour cette affaire je te conseille également de prendre un avocat afin que tu ne te fasses pas avoir sur la procédure

Par **nicomando**, le **05/12/2007** à **10:58**

Je suis d'accord avec jeeecy si tu veux récupérer tes sous c'est mieux.

Ensuite la 2e chose à faire est de prendre contact avec d'autres victimes de ce site puis vous prenez contact avec une association de protection des consommateurs (60 millions de consommateurs ou UFCV que choisir) puis vous intentez une action pour l'intérêt général. Cela permettra de stopper le comportement de ces gens.

Bon courage et si je peux te donner un conseil oublie les enchères sur internet il y a eu trop d'arnaque

Par **Olivier**, le **05/12/2007** à **20:19**

à jeeecy : c'est pas terminé le fait que le pénal tient le civil en l'état ? il me semblait que ça avait été réformé dernièrement, mais bon c'est pas mon domaine de compétence donc je peux me tromper...

Par **jeeecy**, le **06/12/2007** à **00:14**

effectivement, le pénal ne tient plus le civil en l'état depuis une loi du 5 mars 2007 qui a

modifié l'article 4 du code de procédure pénale

un article sur ce sujet : <http://www.lesechos.fr/info/metiers/4565694.htm>

Par **jeeecy**, le **06/12/2007** à **14:54**

[quote:1k633qsm]le problème c'est que le procès de chaque plaignant aura lieu dans le tribunal dont il dépend donc l'avocat devra silloner la France [/quote:1k633qsm]
j'ai trouvé cette phrase sur le forum de doléances contre la fameuse société

en réalité c'est faux puisque vous assignerez la société au tribunal territorialement compétent, celui du lieu de situation du défendeur, en l'espèce ce sera donc pour tous les plaignants le même tribunal

du coup vous pouvez partager les frais d'avocat entre tous les plaignants et n'en prendre qu'un seul

Jeeecy